



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 03/2022

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Monsieur Eric COLLIN
2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Bellefontaine,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Noël DUCLOS, Maire de la Commune de Bellefontaine (Val d'Oise), donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Eric COLLIN, deuxième Adjoint au Maire de la commune, pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces et documents relatifs à la bonne marche des services durant son absence du 02 février 2022 au 16 février 2022 inclus.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune
Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité,
- A l'intéressé.

Fait à Bellefontaine, le 01 février 2022

Le Deuxième Adjoint,

Le Maire,

Eric COLLIN

Jean-Noël DUCLOS

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.